

# Statuts d'orphelin et de travailleur chez les enfants en RCA : analyse de la situation et recherche des déterminants

Antoine B. Banza-Nsungu, Ph.D.

## I. Contexte et problématique

La persistance de la crise économique et la succession des conflits politico-militaires en République Centrafricaine depuis quelques années ont eu un impact négatif sur les conditions de vie des ménages. Ces fléaux ont en effet entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, du fait notamment des guerres incessantes et des maladies dues aux mauvaises conditions d'hygiène et au déficit alimentaire. L'accroissement récent du nombre d'enfants rendus orphelins par des causes naturelles, accidentelles ou pathologiques<sup>1</sup> en RCA est une illustration patente des conséquences néfastes d'un contexte économique et politique socialement déstabilisé. Dans ce contexte caractérisé par l'insuffisance des infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, logements décents, centres d'animation culturelle ou pour enfants et jeunes, orphelinat...), la hausse du chômage et la précarité des revenus de la majorité des ménages, les dispositifs d'insertion/réinsertion sociale des enfants orphelins par l'encadrement institutionnel et juridique ne peuvent qu'être inopérants.

A l'échelle domestique, les problèmes évoqués ci-dessus peuvent conduire à une baisse de la solidarité familiale et sociale due à l'érosion des valeurs culturelles traditionnelles, rendant ainsi difficiles l'accueil et l'encadrement des orphelins dans les ménages qui n'en ont pas ; d'où le risque d'exclusion, de précarité et de vulnérabilité au VIH/SIDA qui guette une proportion importante des enfants en situation difficile.

Mais pour que la question d'encadrement des enfants en RCA trouve sa double pertinence politique et scientifique, elle doit dépasser le cadre des enfants orphelins pour s'intéresser à la crise sociale multiforme qui touche indistinctement l'ensemble des enfants en situation difficile, notamment sur les plans culturel, économique, affectif, moral ou psychique. Bien que de portée qualitative très limitée, les données du 3<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de la RCA renseignent sur le caractère effectif de cette crise à plus d'un titre. Il en ressort en effet que plus de la moitié (54,3%) des enfants en âge scolaire n'étaient pas inscrits à l'école en 2003, un enfant sur dix vivait déjà en union à cette date et un peu moins de cet effectif avaient illégalement un emploi rémunéré (Mbaïnoujdjim, 2005).

Au regard de tout ce qui précède, on peut s'interroger sur l'impact social des efforts déployés par les pouvoirs publics centrafricains et sur l'efficacité des stratégies mises en place pour permettre aux enfants de jouir de leurs droits fondamentaux. Pourtant, la ratification de la Convention internationale relative à ces droits en 1991 et la création, deux ans plus tard, d'une Commission nationale de suivi de ladite Convention traduisent la volonté politique des autorités centrafricaines de réhabiliter les enfants dans leurs droits. Si tel est le cas, qu'est-ce qui explique alors la situation sociale difficile dans laquelle se trouvent la majorité des enfants en RCA ? Le contexte politique, économique et socioculturel favorise-t-il cette situation ? Si oui, de quelle manière ?

---

<sup>1</sup> On notera qu'entre 2003 et 2005, le nombre d'orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA a augmenté de 40% en RCA (PNUD, 2006).

## II. Objectifs

En essayant de répondre à ces questions, la présente étude se propose de contribuer à une meilleure compréhension de la situation des enfants dont le statut en matière d'éducation et d'emploi est en marge des normes internationales. Pour ce faire, l'étude s'appuie sur les données du RGPH de 2003 pour identifier et analyser les causes de cette situation. De façon spécifique, l'étude poursuit les objectifs ci-après :

- mesurer l'ampleur de la situation des enfants orphelins et des travailleurs ;
- identifier les facteurs significativement associés aux statuts d'orphelin et de travailleur ;
- mettre en évidence les mécanismes d'action des facteurs identifiés ;
- en dégager les déterminants cruciaux.

## III. Hypothèses de recherche

Nous postulons qu'en République Centrafricaine, les statuts d'orphelin et de travailleur chez l'enfant dépendent des caractéristiques de l'enfant, du chef de ménage et du ménage. Toutefois, le contexte de résidence influence significativement la variation de la relation entre ces statuts de l'enfant d'une part et les caractéristiques individuelles et collectives au. De façon spécifique, nous supposons que :

- H1 :** a) - Le risque chez l'enfant d'être orphelin ou travailleur augmente en fonction de l'âge de celui-ci ;  
b) - le risque de travailler est plus élevé chez les filles que chez les garçons.
- H2 :** Les ménages dirigés par les femmes ont plus tendance à contenir des enfants orphelins que ceux tenus par les hommes. En revanche, les hommes chefs de ménages sont plus disposés que les femmes à trouver du travail pour les enfants de leurs ménages.
- H3 :** La tendance à trouver des enfants orphelins est plus faible dans les ménages pauvres que dans les ménages aisés. Cette tendance s'inverse dans le cas des enfants travailleurs.
- H4 :** Il y a plus de chance de trouver davantage des enfants orphelins dans les zones qui ont été touchées par les crises militaro-politiques qu'ailleurs. Par contre, les enfants travailleurs sont moins présents dans les zones de crise que dans celles qui n'en sont pas concernées.

## IV. Echantillons de l'étude et qualité des données

Le fait de limiter l'analyse de la situation difficile des enfants en RCA à deux problèmes sociaux spécifiques (perte d'au moins un parent biologique et accès précoce au marché de travail) nous a conduits à tirer deux échantillons distincts au sein de la population résidente de 2003. La procédure de sélection de ces échantillons est la suivante :

- à partir du fichier « individus » du RGPH03, constitution de deux fichiers relatifs aux enfants âgés de 0-17 ans et 6-14 ans respectivement ;
- tirage d'un échantillon au 1/10 dans chacun des fichiers constitués.

Cette procédure a fourni un échantillon de 192.257 enfants de moins de 18 ans et un autre de 90.522 enfants scolarisables au primaire (6-14 ans).

## V. Principaux résultats et discussion

Des analyses bivariée et multivariée effectuées, il est ressorti quelques enseignements intéressants sur la situation des enfants visés par l'étude. On retient notamment que l'acquisition du statut d'orphelin ne dépend pas du sexe de l'enfant. Cette dernière variable influence plutôt l'accès précoce au marché de l'emploi : les filles sont moins enclines à travailler que les garçons, ce qui contredit une partie de notre première hypothèse de recherche (H1b) et les résultats de certains auteurs (Poirier et al, 1996). Par contre, le risque pour l'enfant de perdre au moins un des parents biologiques augmente avec l'âge de l'enfant, il en est de même en ce qui concerne le risque de travailler précocement (H1a). Par ailleurs, l'influence de l'âge du chef de ménage est mitigée quant à sa relation avec le fait pour un enfant d'être orphelin ou travailleur. Ceci nous permet de déduire qu'il n'y a pas d'âge spécifique auquel un chef de ménage puisse soit en mesure un orphelin sous sa responsabilité ou d'autoriser un enfant de son ménage à travailler.

Les résultats des analyses montrent aussi que l'accueil ou l'encadrement des orphelins est plus l'apanage des femmes chefs de ménages que des hommes ; à l'inverse, ces derniers sont plus permissifs pour ce qui est du travail des enfants (H2). Il apparaît par ailleurs que l'élévation du niveau de vie du ménage influence négativement l'accès de l'enfant au marché de travail (H3), ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle l'accès des enfants des pauvres au marché de l'emploi relève d'une stratégie de survie développée par leurs ménages d'appartenance. Mais l'influence du niveau de vie du ménage est moins perceptible dans le cas de l'accueil ou de l'encadrement des orphelins.

On trouve indistinctement des orphelins en ville comme en campagne, sans que le milieu de résidence ait une quelconque influence sur cette catégorie spécifique des enfants. Cependant, le milieu urbain offre aux enfants moins d'occasions de travailler que le milieu rural, probablement à cause du développement du système éducatif en ville et donc de l'absorption d'un nombre important des enfants en âge scolaire par ce système. Le respect des normes en matière d'emploi par les employeurs et la crainte des sanctions pénales de leur part pourraient en partie expliquer ce résultat. Enfin, les enfants orphelins sont concentrés plus dans les zones qui étaient le théâtre des conflits armés que sur une autre partie du territoire centrafricain ; mais l'ampleur du travail des enfants est plus faible dans ces zones de crise qu'ailleurs (H4).

On retient en définitive que les quatre groupes de facteurs retenus dans cette étude influencent significativement mais de façon différentielle la situation des enfants orphelins et des travailleurs. D'une manière générale, l'importance de leur action s'accroît selon leur emplacement dans le cadre conceptuel qui sous-tend cette étude. Ainsi, les variables intermédiaires (caractéristiques de l'enfant et du chef de ménage) sont plus déterminants que les variables lointaines (caractéristiques du ménage et du contexte), avec une nuance pour l'analyse de la situation des enfants travailleurs. La 3<sup>e</sup> place qu'occupe le contexte dans le classement des facteurs associés à cette situation (au lieu de la 4<sup>e</sup>) témoigne de son importance relative dans l'explication du phénomène de travail des enfants. En effet, son effet est resté significatif et constant en dépit de la présence des autres facteurs. Ceci n'est cependant pas le cas pour l'analyse de la situation des enfants orphelins, dans laquelle l'effet du contexte disparaît en présence des caractéristiques du chef de ménage et de l'enfant. On conclut que l'effet du contexte transite par celui de ces deux derniers groupes. Ainsi, le contexte de résidence est un déterminant crucial de la situation des enfants travailleurs et non de la situation des orphelins.